

Mettre la législation marocaine au diapason du droit international

A l'instar de la communauté internationale, le Maroc célèbre aujourd'hui la Journée internationale des migrants.

Cependant, 22 années après l'adoption de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et les membres de leurs familles, la situation des droits humains des migrants à travers le monde ne cesse de se dégrader et surtout concernant ceux en situation irrégulière. En plus de leur situation catastrophique, de l'exploitation au travail, de la discrimination raciale, de l'absence des conditions minimales de respect de la dignité humaine, des traitements cruels et dégradants et des licenciements collectifs ont continué durant l'année 2012. Cette situation empire concernant les femmes, les mineurs et les enfants non accompagnés exposés à plusieurs formes d'exploitation, à la violence sexuelle, la séquestration, au viol et à la torture physique et psychique de la part de réseaux de contrebande et de traite d'êtres humains et de quelques employeurs en l'absence de protection juridique réelle. Le scandale déclenché par les ouvrières philippines lors de la conférence de presse organisée à Rabat est l'une des preuves de l'implication d'entreprises et de hauts responsables dans des crimes d'exploitation, de séquestration et de torture des bonnes en toute impunité.

L'adoption de la Convention par l'Etat marocain ne s'est reflétée ni dans la loi 02-03 qui n'est toujours pas en harmonie avec les conventions internationales ni au niveau de leurs droits fondamentaux garantis par la Convention qui n'est pas respectée.

De plus, cette année a connu l'arrestation de plusieurs responsables d'associations de défense des migrants afin de les intimider et surtout après leurs tentatives de s'organiser pour défendre leurs droits. C'est le cas de Camara Laye, coordinateur du Conseil des migrants subsahariens au Maroc (CMSM) et membre de l'Association marocaine des droits humains arrêté sous un chef d'accusation monté de toutes pièces, selon l'AMDH, en raison du combat qu'il mène pour le respect des droits humains avant de lui accorder la liberté provisoire sous la pression de larges campagnes de solidarité menées dans le pays et à l'étranger. Camara Laye est toujours poursuivi sous le même chef d'accusation et va comparaître pendant la Journée internationale des migrants devant le tribunal.

Dans le cadre du renforcement des lois répressives de l'Union européenne en matière d'entrée et de résidence des étrangers, les côtes marocaines connaissent de plus en plus de tragédies et de décès de nombreux Subsahariens dans les barques de la mort.

Les migrants marocains et d'autres communautés sont également exposés aux différentes formes d'exploitation par leurs employeurs en l'absence totale du minimum de protection.